



Conseil Communal Séance du 26 février 2018

Réponse à l'interpellation de Monsieur Daniel WATHELET

Objet : Plan d'urgence de la Ville de Liège

Les Bourgmestres sont responsables de la gestion des catastrophes lorsque l'impact de celles-ci se limite au seul territoire de leur commune ; les Gouverneurs, lorsque l'impact se limite au territoire de leur province et le Ministre de l'Intérieur lorsque l'ensemble du territoire national est menacé.

Une catastrophe nucléaire, comme Tchernobyl ou Fukushima, est extrêmement grave. Cela affecterait toute la Belgique.

Le Ministre de l'Intérieur est donc bien seul responsable et il ne doit pas soumettre son plan nucléaire aux Gouverneurs et aux Bourgmestres.

Il n'appartient pas aux Bourgmestres d'approuver le plan nucléaire, quoi qu'en dise M. JAMBON ou le groupe ECOLO.

Ni le Bourgmestre, qu'il soit de Liège, d'Amay, de Chaudfontaine, ni les conseils communaux, n'ont d'autorité pour intervenir.

Les communes n'ont pas été appelées pour rédiger les plans nucléaires.

En considérant que les Bourgmestres sont responsables, vous permettez au Ministre de l'Intérieur d'échapper à ses responsabilités vis-à-vis des habitants de ce pays.

Les communes n'ont d'autres possibilités d'agir dans ce domaine particulièrement grave que par voie de motion, comme vous l'admettez vous-même dans votre interpellation.

Ainsi, notre Conseil a bien adopté à l'unanimité une motion visant à étendre la distribution préalable des pilules d'iode à l'ensemble du territoire communal. Cette motion est restée lettre morte, tout comme le courrier que j'avais adressé personnellement au Premier Ministre à ce sujet.

Le Conseil a également adopté une motion appelant le Gouvernement à respecter l'engagement de fermer les centrales en 2025.

Croisons les doigts pour que cette motion ne reste pas, elle aussi, lettre morte.

Enfin, je rappelle que chaque liégeoise et liégeois consacre 112 € par an aux services d'incendie pour garantir un service de qualité.

Pour le même service et le même risque, il paie beaucoup plus cher que dans les autres communes de la zone et dans les autres zones du pays

Ceci relève bien de notre responsabilité communale pour faire face aux risques que les communes doivent affronter.

Par votre interpellation, vous souhaiteriez que ces seuls liégeoises et liégeois payent plus cher pour affronter une catastrophe nucléaire alors que dans le même temps, le Ministre de l'Intérieur ferme les casernes de la Protection civile et réduit drastiquement les effectifs.

Je ne peux pas vous suivre sur ce point.